

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Stationnement sur les trottoirs Opération de sensibilisation



Stationner sur la voie publique? C'est possible, mais il y a des règles à respecter! La Municipalité va les rappeler dans le cadre d'une campagne qui démarre ces jours. Dans un deuxième temps, la police se chargera d'amender les récalcitrants.

Suite aux très nombreux abus constatés et des dangers qui en découlent, en particulier pour les usagers de l'espace public les plus vulnérables, le Conseil municipal a décidé de lancer une campagne de sensibilisation. Il informe ainsi les commerçants et leur clientèle des règles à respecter et des comportements à adopter au moment de stationner son véhicule dans les rues en général et sur le «Pod» en particulier.

L'espace public n'appartient à personne, mais il est convoité par tous. Il n'en demeure pas moins qu'il est régi par certaines règles. Celles-ci servent à assurer la sécurité des utilisateurs à proximité des écoles ou des lieux sensibles et à leur attribuer des espaces pour se déplacer, se promener, flâner, circuler ou se garer.

Nombreuses possibilités de stationnement

Dans cet esprit, il est utile de rappeler que le parcage de véhicules sur le trottoir, même pour une très courte durée, est interdit. L'article 41 de l'Ordonnance sur la circulation

routière est clair. Il prohibe le parage des véhicules sur le trottoir, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, les voitures ne peuvent s'y arrêter que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers, à condition qu'un espace d'au moins 1m50 soit toujours libre pour les piétons. L'arrêt à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons est en tout temps interdit.

L'Exécutif imérien rappelle que les possibilités de stationnement sont nombreuses à proximité directe des commerces du centre-ville, à la Place du Marché et à la Place du 16-Mars. La place et le parking du Collège proposent par ailleurs plus d'une soixantaine de cases de stationnement. Ces possibilités offrent autant d'alternatives au parage sauvage.

Le Conseil municipal compte sur la collaboration des commerçants du centre-ville pour relayer sa campagne de sensibilisation auprès de leurs clients et de les rendre attentifs qu'à son terme, les contrevenants seront sanctionnés.

Clean-Up Day en deux temps

Pour la quatrième année consécutive, la Municipalité de Saint-Imier a participé la semaine dernière au «Clean-Up Day». Mais pour la première fois, l'opération a été étendue à un groupe de citoyens bénévoles.

Mise sur pied en partenariat avec les écoles primaire et secondaire de Saint-Imier, la journée de vendredi a réuni pas moins de 120 élèves qui, à travers différentes animations, ont été sensibilisés à la problématique du littering et des déchets en général.

Le programme comportait, entre autres, des visites d'une station d'épuration, d'un centre de compostage et d'une usine d'incinération, le visionnage de reportages et d'émissions, une activité de géocaching ainsi que le ramassage de déchets en ville.

Cette année, pour la première fois, le samedi a vu à l'œuvre un groupe de bénévoles de la région. Sur une base tout à fait volontaire, ils ont été une vingtaine à participer à cette opération coup de balai, contribuant ainsi à maintenir un cadre de vie agréable et convivial.



Une partie des élèves qui ont participé au ramassage des déchets posent en compagnie d'un apprenti des Travaux publics, tout à gauche, ainsi que du conseiller municipal Marcel Gilomen.

(cm)

Saint-Imier, le 18 septembre 2019